

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 4 janvier 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1700235A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu l'avis n° 93511 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 23 novembre 2016 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Nathalie, Chantal Martin est nommée au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de juriste en droit international public et en droit pénal européen et international au profit de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et crimes de guerre.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*commandant des réserves de la gendarmerie,*  
A. COROIR